

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 mars 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 29 MARS 2024

Et publication ou notification le :

29 MARS 2024

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

2024_03_12 – Ville d'accueil des véhicules d'époque

Nous avons reçu un courrier de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque qui nous demande si notre commune accepterait d'être labellisée comme ville d'accueil des véhicules d'époque, au même titre que 140 communes en France, 3 communes sur le Canton (St Gilles, St Révérend et Givrand) et 4 autres communes du Canton en attente (Le Fenouiller, Commequiers, St Hilaire et St Maixent).

Pour cela, il faut délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Fédération Française des Véhicules d'Epoque et la commune de Notre Dame de Riez.

D'autre part, la "Fête des Vieilles Soupapes" qui se tient le 3^{ème} dimanche d'août est désormais itinérante : 2023 à St Révérend, 2024 à St Julien des Landes, 2025 à Commequiers. Nous pourrions nous inscrire pour 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte d'être labellisée comme ville d'accueil des véhicules d'époque,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Fédération Française des Véhicules d'Epoque et la commune de Notre Dame de Riez et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Stéphanie THIBAUD